



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

COMMUNE DU MESNIL-SAINT-DENIS

Table des matières

1-	Cadre légal du débat d'orientation budgétaire.....	2
1.1	Contexte juridique.....	2
1.2	Rapport d'orientation budgétaire	2
1.3	Délibération	2
2-	Environnement macro-économique.....	3
2.1	Monde	3
2.2	Zone Euro.....	3
2.3	France	4
3-	Principale mesures Relatives aux collectivités locales.	6
3.1	Principales mesures du PLF 2023 :	6
4-	Le contexte territorial et l'intercommunalité.....	7
5-	Le Budget de la Ville	8
5.1	Le compte prévisionnel administratif 2022	8
1.	Fonctionnement.....	8
2.	Investissement.....	12
3.	La dette et la capacité d'autofinancement de la Commune	14
5.2	Le calcul du Résultat	16
5.3	La structure des effectifs et la masse salariale	16
6-	Le budget prévisionnel 2023.....	18
7-	Subventions reçues et à recevoir.....	21
8-	La dette en cours	22
9-	Orientations budgétaires 2023-2028: Evolutions et tendances sur l'avenir ..	24
10-	Programme pluriannuel d'investissement	24
11-	Annexes diverses	25-26

1- Cadre légal du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

1.1 Contexte juridique

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT*).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

1.2 Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

1.3 Délibération

Obligatoire, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

2- Environnement Macro-Economique

2.1 Monde

Après une reprise en 2021, nous observons un net ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record.

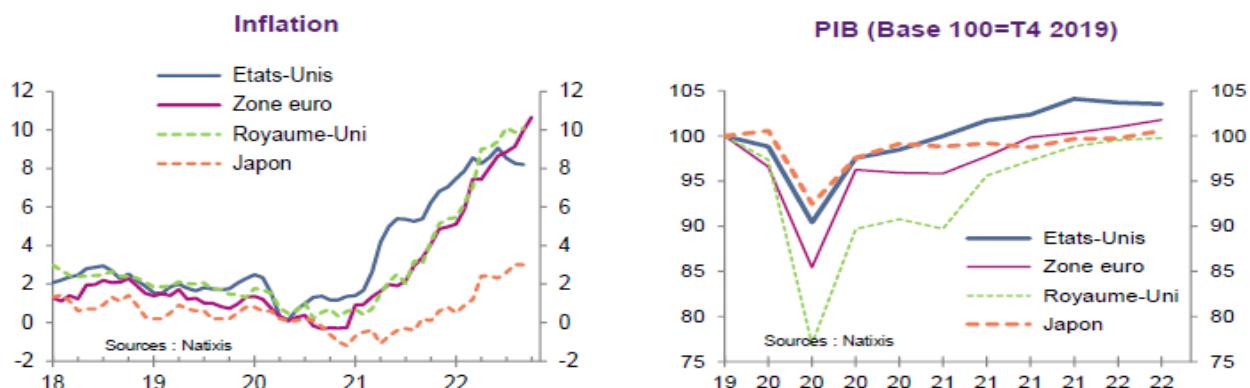
En 2022, l'inflation a atteint un niveau qui n'avait plus été observé depuis les années 80. Selon la définition de la banque centrale européenne, l'inflation est une augmentation globale des prix, et non uniquement le prix de quelques biens.

L'inflation actuelle est un phénomène complexe résultant d'une combinaison de facteurs à la fois conjoncturels et structurels :

- Une cause géopolitique : la guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie ont entraîné une hausse du prix des matières premières (pétrole, gaz, blé, ...);
- Une cause monétaire : la relance budgétaire massive pour éviter l'effondrement des économies avec la crise sanitaire, l'augmentation du déficit et l'émission importante de monnaie par les Banques centrales, entraînant une dévaluation de l'euro ;
- Concernant l'offre et la demande : avec la pandémie, les achats de certains produits notamment informatiques ont bondi et ont dépassé les stocks des entreprises, fragilisés par le confinement et l'augmentation des coûts de transports.

Selon les prévisions du FMI, publié le 11 octobre 2022, La croissance mondiale devrait s'élever à 2,7 % en 2023, après 3,2 % en 2022, ce qui constituerait la plus faible performance de ces deux dernières décennies, à l'exception de la crise financière de 2008 et de la pandémie de 2020.

- Les pays émergents s'en sortent relativement mieux puisqu'ils devraient voir leur croissance rester stable en 2023, à 3,7%.

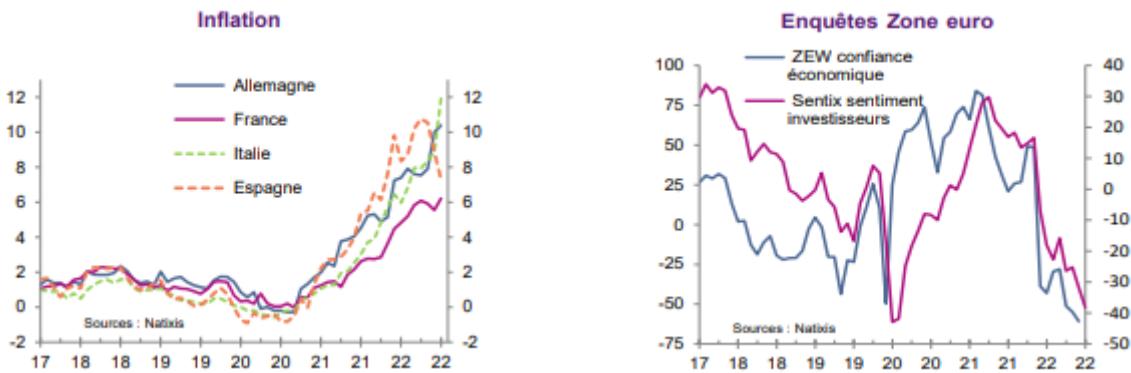


2.2 Zone Euro

Vers une récession économique ?

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone euro a réussi à diversifier ses importations d'énergie mais cela est extrêmement coûteux et trop limité pour le moment.

Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.



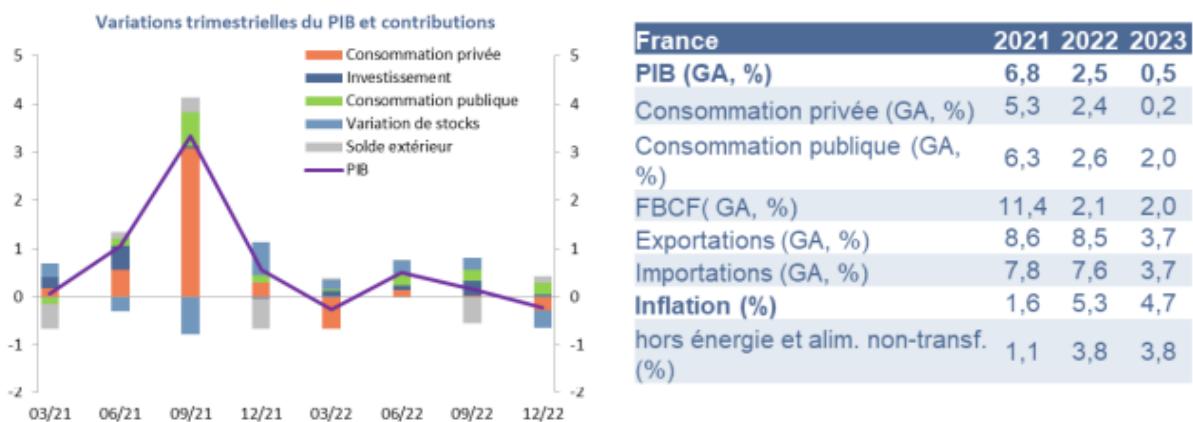
Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE a commencé à remonter ses taux directeurs, pour lutter activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

2.3 La France

Une croissance ralentie mais positive au 3^{ème} trimestre 2022.

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après une croissance du PIB négative au 1^{er} trimestre 2022 (-0.2%) elle a ensuite connu un rebond au 2^{eme} trimestre (+0.5%) et est légèrement positive au 3^{ème} trimestre (+0.2%). L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée (6.2% en octobre 2022) mais inférieure à celle de la zone euro (10.2%)

Dans ce contexte incertain, les analystes de la Caisse d'Epargne prévoient une récession pour le 4^{eme} trimestre 2022 (-0.2%), soit une croissance annuelle de 2.5% en 2022 contre 6.8% en 2021.

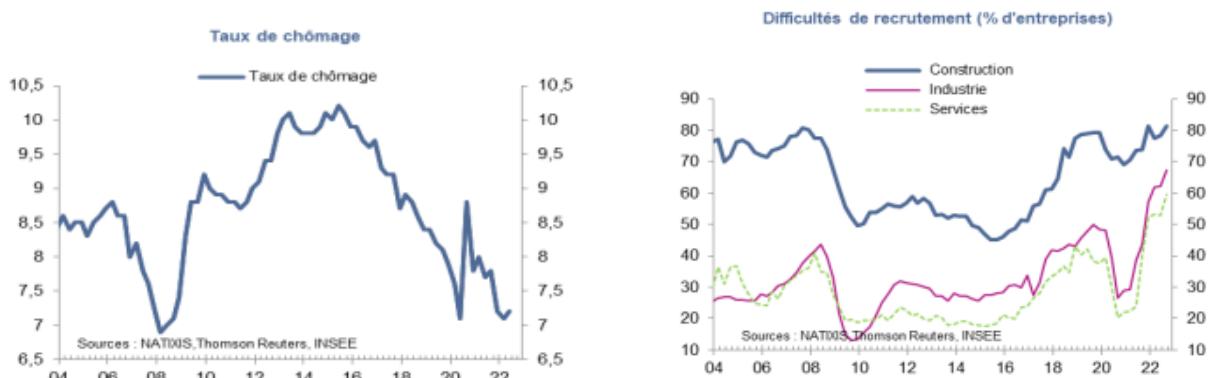


Un marché du travail en tension. Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique.

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

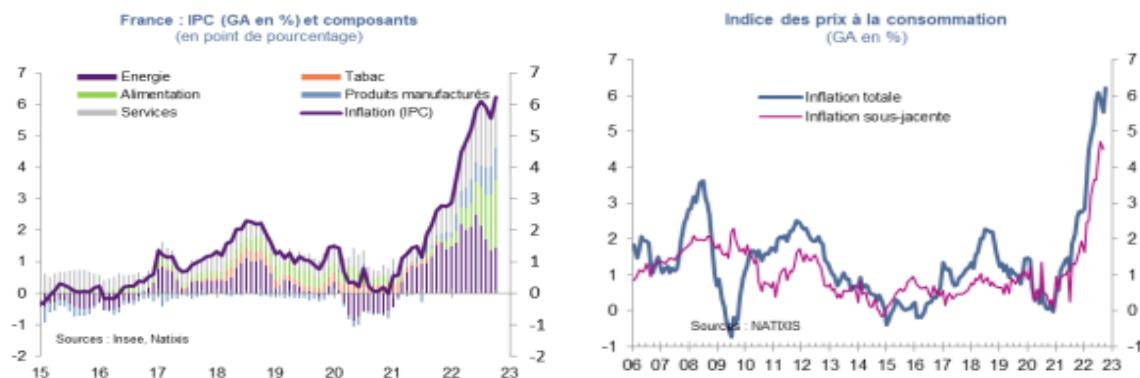
Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie.

En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises.



Une inflation record

La France a connu un choc inflationniste au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %).

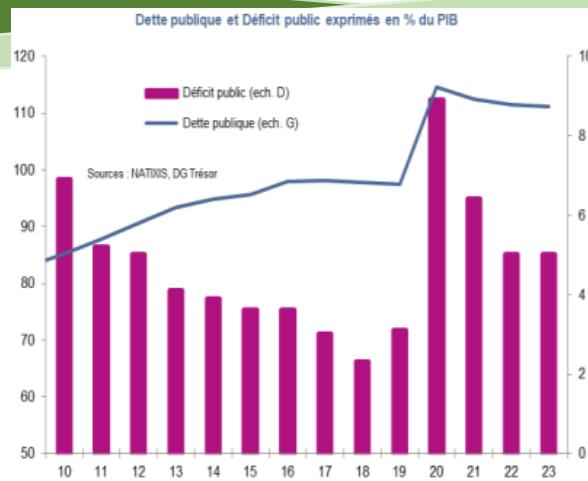


Le pouvoir d'achat des ménages français est en fort recul en 2022. Avec -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre. Il a en revanche rebondi au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Par ailleurs, les prix à la production (soit les prix de départ usine) devraient rester à des niveaux élevés du fait du coût et de l'approvisionnement en Energie et en matières premières.

Un budget en baisse pour 2023.

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.



Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dette publique	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

3- Principales mesures relatives aux collectivités locales.

3.1 Principales mesures du Projet de Loi Finances (PLF) 2023 :

- Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) étalée sur deux ans :**

Le gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux fois (50% en 2023 et 50% en 2024).

Pour les collectivités (bloc communal et département) la perte de la CVAE sera effective dès 2023. La compensation liée à la perte de la CVAE se fera par le versement d'une fraction de TVA correspondant à la moyenne des montants de CVAE perçue sur les années 2020 à 2022.

Chaque année, la fraction de TVA sera constituée de deux parties :

- Un montant fixe qui correspond à la compensation
- La dynamique de TVA (si elle est positive) alimentera le fonds national d'attractivité des territoires et sera répartie selon des critères encore à définir entre les collectivités pour les inciter à maintenir l'attractivité économique de leur territoire

- Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques.**

Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a vu ces seuils baisser pour être accessible à un plus grand nombre de communes.

Filet de sécurité		
Critères	2022	2023
Perte d'épargne brute	25%	15%
Augmentation des dépenses d'énergie	>60% de la hausse des recettes de fonctionnement	Suppression du critère
Potentiel fiscal	Inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent	

- **Amortisseur « électricité ».**

Pour les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 € le MWh, l'Etat prendra en charge 50% du surcoût jusqu'à un prix plafond de 500 € le MWh.

Son fonctionnement sera très simple : il n'y aura pas de demande à effectuer, l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité et l'Etat compensera les fournisseurs. La collectivité n'aura qu'à confirmer à son fournisseur qu'elle relève du statut qui permet d'en bénéficier et l'Etat s'engage à compenser rapidement les fournisseurs, pour qu'ils n'aient pas de problèmes de trésorerie. La Commune est éligible à ce dispositif.

- **Création du fonds vert.**

- 2 Milliards d'euros au niveau national au titre du fonds vert pour financer les investissements des collectivités dans le cadre de la transition écologique.
- 1 Milliard d'euros de prêts vert par la Banque des territoires.

Ce fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fonds soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution.

4- Le contexte territorial et l'intercommunalité.

- Le Mesnil-Saint-Denis fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse
- La CCHVC qui compte 10 communes : Chevreuse, Choisel, Dampierre en Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Levis Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert des Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Senlis. Elle totalise 25 750 habitants.
- (Source : <https://www.cchvc.fr/l-interco/les-communes/> - Insee 2021).

Eléments de fiscalité	Taxes	Taux 2022	Taux moyens EPCI à FA
	Taxe Foncière Batie (TFB)	1,44	5,64
	Taxe Foncière Non Batie (TFNB)	5,34	13,85
	Cotisations Foncières des Entreprises (CFE)	2,45	7,2
	Pour Mémoire Taxe Habitation (TH)	1,88	5,76

- Les taux de fiscalité votés en 2022 par la CCHVC sont en deçà de la moyenne puisque les besoins de la CCHVC sont limités sur les compétences mutualisées prises en charge.

- Les principales dépenses de la CCHVC ont trait à la compétence ordures ménagères, à la gestion de l'aire des gens du voyage et la prise en charge pour les communes d'une grande partie du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et au déploiement des pistes cyclables d'intérêt communautaires.

5- Le Budget de la Ville

5.1 Le Compte prévisionnel administratif 2022



1. Fonctionnement

Dépenses : Les faits marquants en 2022 :

L'exercice 2022 est un budget comparable avec celui de 2021, qui subit toutefois de plein fouet, **la hausse des dépenses d'énergie et d'électricité** qui progressent de 24% par rapport à 2021 au sein de charges à caractère générale qui augmente de 7,8% (chapitre 011).

L'on observe, par ailleurs, un mouvement de vases communicants entre la masse salariale qui diminue et les subventions et participations qui augmentent du fait du transfert au sein du chapitre 65 de la prise en charge des salaires de la Direction du CLC.

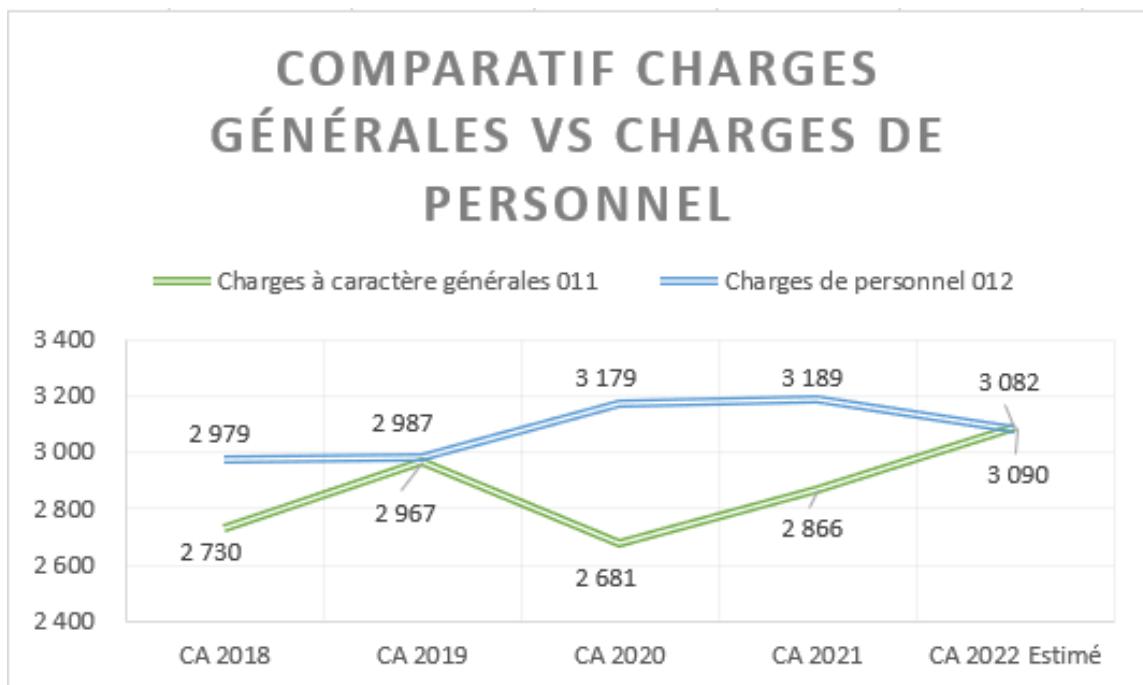
Les atténuations de produits croissent légèrement du fait de l'augmentation du prélèvement SRU.

Si l'on met de côté les écritures de dissolution du budget annexe d'assainissement, l'ensemble des dépenses réelles progressent en globalité de 3%, dans un contexte inflationniste marqué.

Alors, que nous avons dû voter une décision modificative en fin d'exercice pour ajuster les crédits face à la hausse des dépenses d'énergie, et ce malgré une anticipation de celles-ci au BP 2022, les dépenses de personnel (chapitre 012) quant à elles sont restées contenues dans l'enveloppe budgétaire en dépit de la hausse du point d'indice de la fonction publique de +3,5% sur les salaires. Des postes restent encore à pourvoir fin 2022.

En k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Estimé
Charges à caractère générales 011	2 730	2 967	2 681	2 866	3 090
évolutions N vs N-1	3,27%	8,67%	-9,65%	6,91%	7,80%
Charges de personnel 012	2 979	2 987	3 179	3 189	3 082
évolutions N vs N-1	-1,28%	0,25%	6,45%	0,31%	-3,34%
Atténuation de produits 014 (FNGIR, FPIC, Prélèvement SRU ...)	1 183	1 205	1 204	1 183	1 238
évolutions N vs N-1	-2,84%	1,90%	-0,11%	-1,78%	4,70%
Autres charges 065 (contribution au SIVOM, subventions aux associations, participation au service incendie...)	973	982	977	1 027	1 104
évolutions N vs N-1	4,81%	0,94%	-0,46%	5,06%	7,50%
Charges financières 066 (Intérêts)	97	73	54	43	37
Charges exceptionnelles 067 (Titres annulés et écritures comptables)	0	2	1	349	1
Provisions pour risques 068	-	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement	7 963	8 216	8 097	8 656	8 552

La Commune du Mesnil-Saint-Denis a pour l'année 2022, des dépenses réelles de fonctionnement estimées à hauteur de 1,252 k€/habitant, sachant que la moyenne pour une commune en France d'une strate équivalente à la nôtre (entre 5000 Habitants et 10000 habitants) s'élève à 1,183 k€/habitant.



Une tendance à la hausse des dépenses réelles de fonctionnement est visible depuis 2018. Cette hausse étant dû pour l'essentiel à la croissance des charges à caractère général.

On constate à fin 2022, que les charges à caractère général représentent désormais le premier poste de dépenses : énergie, contrat petite enfance, périscolaire, restauration scolaire, etc... au sein du budget communal devant les charges de personnel du fait de l'indexation des différents contrats de prestation de services et la constante augmentation des dépenses d'énergie au fil des années. L'externalisation de certaines compétences n'est pas sans nous interroger.



Les Recettes : Les faits marquants :

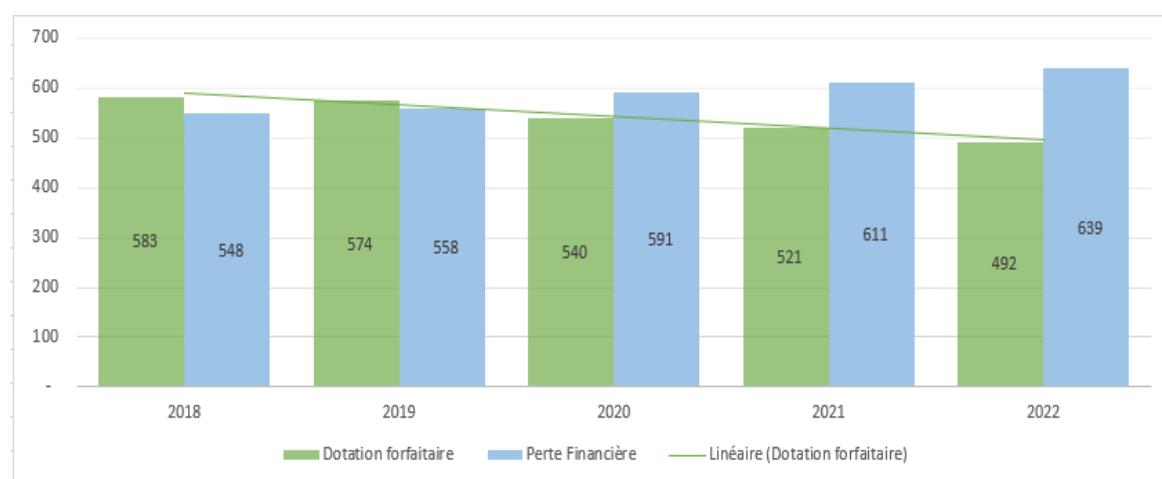
Du côté des recettes, elles sont globalement en hausse par rapport à 2021, de +2% si l'on tient compte de la vente du parking de la piscine du SIVOM (193 k€), d'à peine 1% sans cette aliénation.

Le produit des services progresse de +8% par rapport à 2021 et atteint un niveau supérieur à celui de 2019, grâce à une fréquentation optimale entre autres du Centre de loisirs que complète un produit plus important en matière de redevances d'occupation du domaine public.

Le produit des impôts directs locaux poursuit son essor également de +8% sans augmentation des taux grâce à une revalorisation des bases de +3,5% (Loi de Finances 2022). L'enregistrement des droits de mutation très timide au premier semestre 2022 finit à 504k€ au second semestre 2022.

En revanche, les dotations de l'Etat sont en net recul. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en deçà de 500 k€ et les participations de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ont plafonné à 225 k€.

*Evolution des Dotations Forfaitaires perçues depuis 2018
(Dégradation débutée à partir de 2014, la DGF de 2013 = 1 131 K€)*



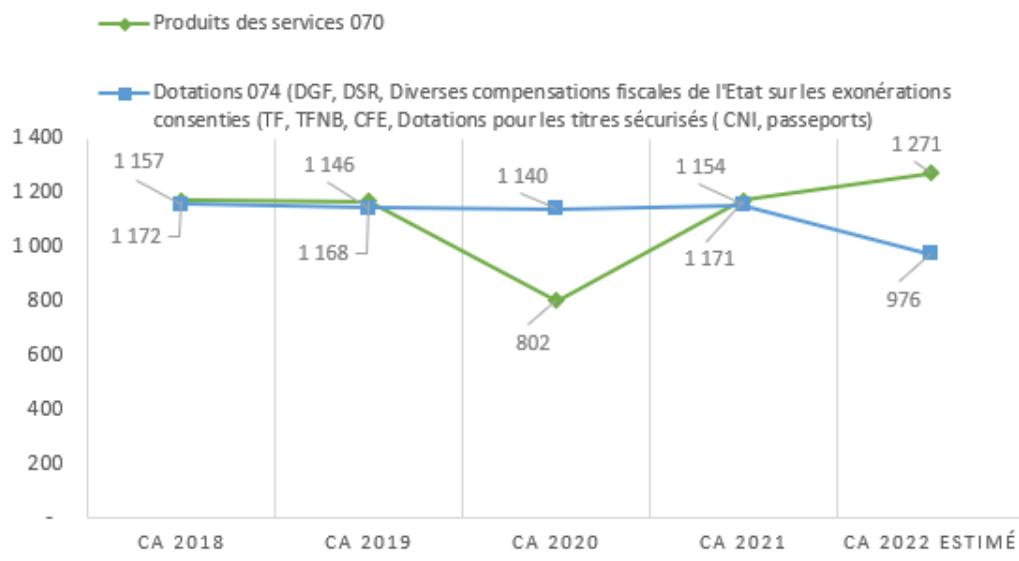
En conclusion, l'épargne de gestion (recettes de gestion diminuées des dépenses de gestion) se situe à un niveau qui reste élevé à 1 178 k€, l'épargne nette (épargne brute diminuée du capital de la dette) se situant à 756 k€.

Le taux d'exécution des autorisations budgétaires 2022 (Budget Primitif + Décisions Modificatives) est de 103%. En effet, les évaluations des recettes sont effectuées de manière pessimiste et leur réalisation doit être supérieure aux prévisions.

En k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Estimé
Atténuation charges 013	82	77	90	113	212
évolutions N vs N-1	-8,48%	-6,66%	16,90%	25,25%	88,04%
Produits des services 070	1 172	1 168	802	1 171	1 271
évolutions N vs N-1	4,40%	-0,42%	-31,32%	46,10%	8,47%
Fiscalité 073	6 726	6 920	6 893	7 326	7 400
évolutions N vs N-1	-0,43%	2,89%	-0,40%	6,29%	1,00%
Dotations 074 (DGF, DSR, Diverses compensations fiscales de l'Etat sur les exonérations consenties (TF, TFNB, CFE, Dotations pour les titres sécurisés (CNI, passeports)	1 157	1 146	1 140	1 154	976
évolutions N vs N-1	2,06%	-1,02%	-0,47%	1,19%	-15,43%
Autres produits 075	63	76	64	47	42
Produits financiers 076	0	0	0	0	2
Produits exceptionnels 077	43	10	563	62	196
Recettes de fonctionnement	9 244	9 396	9 551	9 873	10 098

Sur l'ensemble de la période, on observe que la Commune dégage un montant élevé de produits de régie issus des prestations de service à destination des habitants. Cette dynamique est due au déploiement de l'offre en matière de Petite Enfance, du Centre de Loisirs et des activités périscolaires.

COMPARATIF PRODUITS DES SERVICES VS DOTATIONS DE L'ETAT





2. Investissement

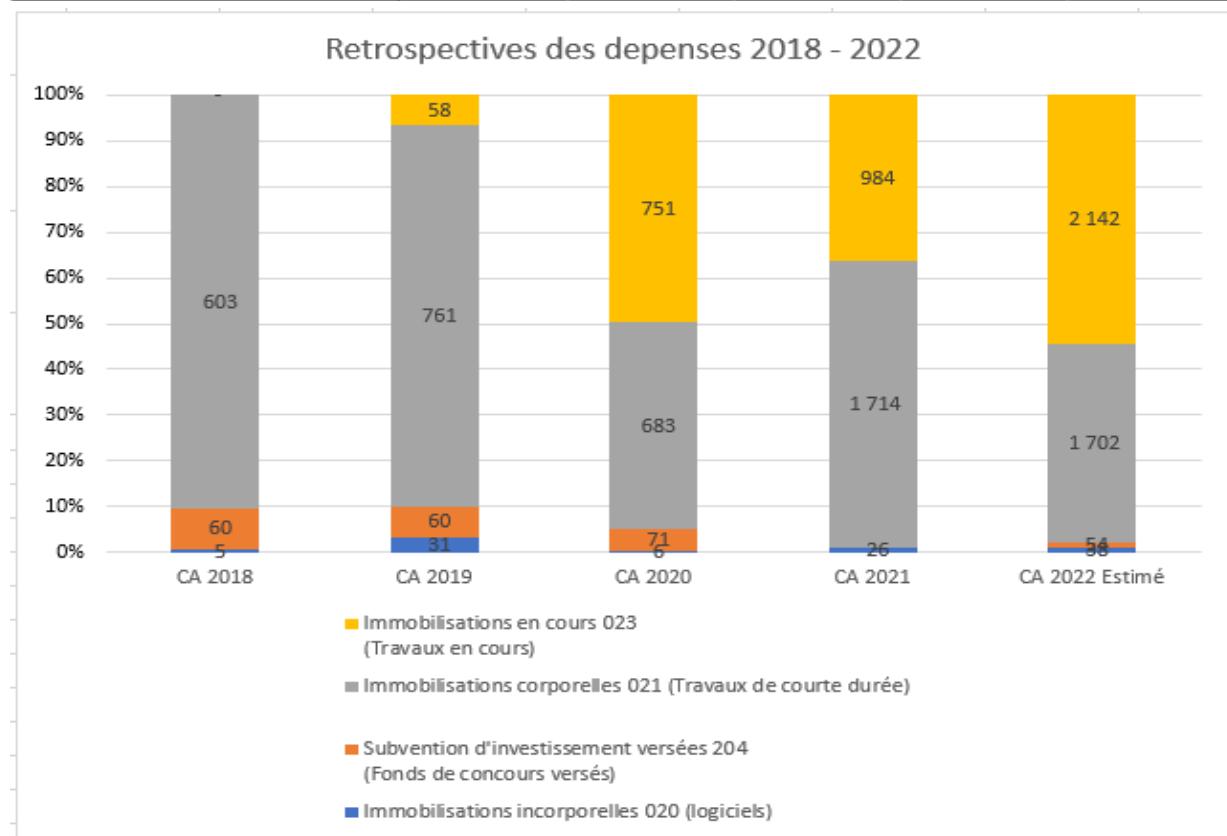
Dépenses : Les faits marquants en 2022

2022 est l'année de la fin des travaux de l'ACM Pierre Tornade, du lancement d'études concernant la réhabilitation du groupe scolaire Bois du Fay ainsi que les études relatives à la gestion amont des eaux pluviales. Elle aura été également l'année des travaux de restauration du pont-dormant du Château et du lancement des travaux de désimperméabilisation du parking de la piscine en concertation avec le SIVOM.

Les immobilisations corporelles (021) ont concerné, par exemple, le terrain de Football Synthétique 25 k€, la maison médicale 49k€, les aménagements de voirie pour 233k€, le terrain de la BDY 885k€.

Les immobilisations en cours (023) sont constituées, notamment, pour 2 016 k€ des travaux de l'ACM, pour 60 k€ des études du groupe scolaire BDF et pour 45 k€ de la gestion amont des EP.

En k €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Estimé
Immobilisations incorporelles 020 (logiciels)	5	31	6	26	38
Subvention d'investissement versées 204 -(Fonds de concours versés, pour 2022 parkings Sivom 50k€)	60	60	71	-	54
Immobilisations corporelles 021 (Travaux de courte durée)	603	761	683	1 714	1 702
Immobilisations en cours 023 (Travaux en cours)	-	58	751	984	2 142
Dépenses d'investissement	667	910	1 511	2 724	3 936





Les recettes d'investissement : Les faits marquants :

Les subventions corrélatives aux grands projets initiés ont été perçues à hauteur de 1 457 k€ (résultat tiré du grand livre à l'instant T).

Les principaux subventionneurs étant la Région pour 705 k€, le Département avec 385 k€, l'Etat avec 227 k€ et les divers dont la CAF et le Parc Naturel Régional (PNR) pour 141 k€.

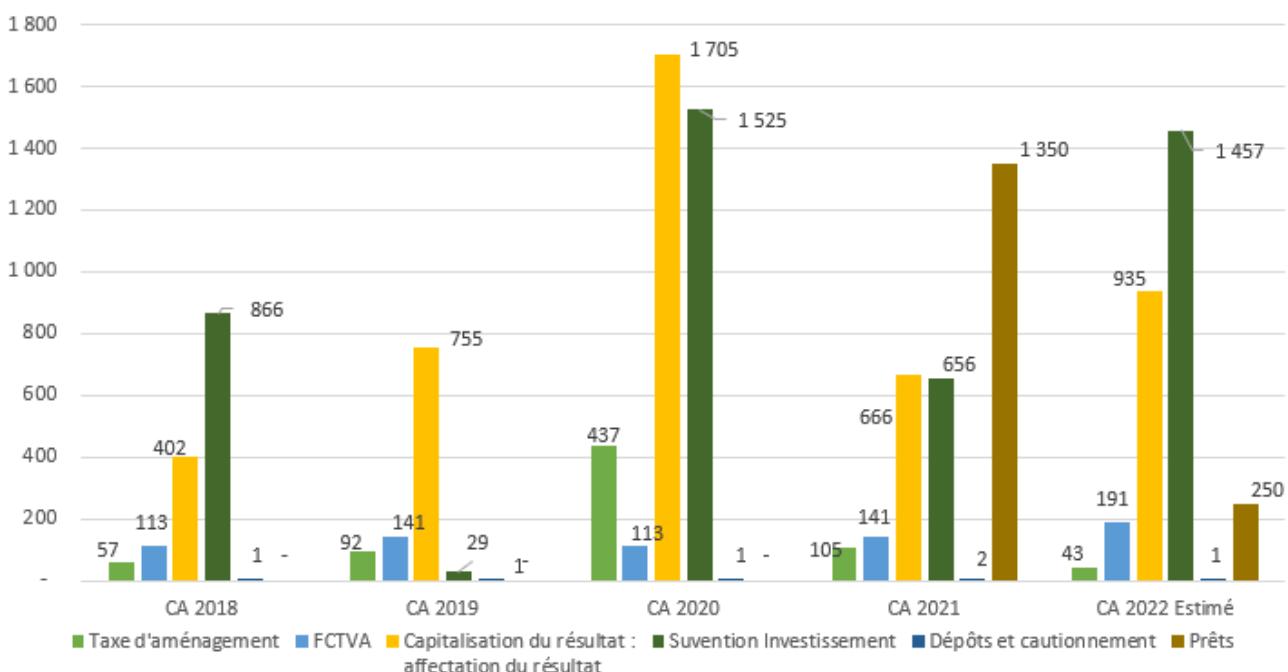
Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur le Valeur Ajoutée (FCTVA) a été encaissé à hauteur de 191 k€ alors que les taxes d'aménagement se sont limitées à la somme de 43 k€. (Les résultats de l'année 2022 sont liés à l'activité de 2020 soit N-2)

La consolidation de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire a été de 250 k€ pour un taux fixe de 2,8%.

La Commune a bénéficié de la vente d'un terrain (le parking de la piscine du SIVOM) pour 193 k€.

En k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Estimé
Taxe d'aménagement	57	92	437	105	43
FCTVA	113	141	113	141	191
Capitalisation du résultat : affectation du résultat	402	755	1 705	666	935
Suvention Investissement	866	29	1 525	656	1 457
Dépôts et cautionnement	1	1	1	2	1
Prêts	-	-	-	1 350	250
Recettes d'investissement	1 439	1 018	3 781	2 920	2 876

Vue d'ensemble des recettes investissement 2018-2022



L'autofinancement s'est révélé une nouvelle fois comme une part essentielle du financement des dépenses d'investissement avec un montant global de 1 148 k€ dont 934 k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés et 214k€ (données tirées du Compte administratif provisoire) pour les recettes d'amortissement.

De 2018 à 2022, la capitalisation du résultat a été en moyenne de 893 k€.

3. La dette et la capacité d'autofinancement de la Commune.

En résumé : La dette en capital au 1^{er} janvier 2023 est de 2 291 k€. Le montant des échéances pour l'exercice 2023 sera de 458 k€.

La répartition par prêteur est la suivante :

- Caisse d'Epargne : 49,2%
- Caisse des Dépôts et Consignations : 20,2%
- Crédit Agricole : 16,7%
- La Banque Postale : 7,9%
- Banque Populaire du Val de France : 6 %.



Rapporté à l'encours de la dette, la capacité de désendettement se situe à un niveau encore très bas soit 1,67 année fin 2022 alors que le seuil critique est de 9. Cette capacité de désendettement très élevée, en dépit même de l'emprunt contracté en 2022, est à mettre en rapport de l'investissement très contracté sur les précédentes années.

Si nous procédons à un rétrofocus sur l'année 2018, nous constatons que la dette en capital était de : 3 174 k€, que le montant des échéances sur cette année était de 825 k€ et que la capacité de désendettement était de 2,5 années.

Les épargnes, l'emprunt : la capacité d'autofinancement

En k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Estimé
Epargne de gestion EG	1 336	1 245	1 400	1 505	1 178
Epargne Brute EB (Epargne de gestion - intérêts de la dette)	1 271	1 180	1 346	1 185	1 141
Epargne Nette EN (Epargne brute - Capital de la dette)	553	595	874	759	756
Epargne Nette / Dépenses Equipement	83%	65%	58%	30%	20%

L'épargne brute constitue le solde global de la section de fonctionnement. Il permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement. Il détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipement et le remboursement de la dette en capital.

L'épargne nette constitue le solde d'épargne final. Il permet de déterminer la capacité d'autofinancement marginale après financement des opérations de fonctionnement et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipement.

Les restes à réaliser 2022 estimés (RAR = Dépenses engagées en investissement mais non mandatées, en attente de la facturation) :

En dépenses : environ 1 522 k€ parmi lesquelles :

Restes à Réaliser Estimés 2022 - Dépenses en k€	
· Etudes circulation routière et stationnements	68
· Logiciels dont numérisation des écoles	19
· Reprise de concessions cimetière	43
· Agencements et aménagements de terrain dont clôture portail écoles	85
· Réhabilitation pont dormant	223
· Raccordement fibre RAM/LAEP	19
· Restauration Monument aux morts	13
· Pose chalet Guy Lefébure	41
· Aménagement paysager coulée verte	40
· Réhabilitation annuelle de la voirie	241
· Remplacement lanternes	58
· Remorque pour manifestation	5
· Numérisation des écoles (tablettes)	64
· Mobilier pour nouvel ACM	65
· Réhabilitation canalisation EP	25
· Construction ACM	415
· Divers	96
Soit un total de RAR Dépenses	1 522

En recettes : environ 1 070 k€ parmi lesquelles :

Restes à Réaliser Estimés 2022 - Recettes en k€	
· Subvention DETR en faveur de l'ACM	23
· Subvention régionale en faveur de l'ACM	352
· Subvention départementale en faveur de l'ACM	135
· Solde subvention CAF Fonds locaux ACM	36
· Subvention dans le cadre de l'opération SEQUOIA	172
· Subvention numérisation des écoles	49
· Subvention gestion des eaux pluviales	26
· Subvention régionale en faveur de la Maison médicale	29
· Subvention départ. en faveur du pont-dormant	105
· Subvention départementale VRD	98
· Subvention du PNR en faveur des appuis-vélos	2
· Solde subvention rénovation MPE	11
· Subvention PNR réduction pollution lumineuse	8
· Divers	23
Soit un total de RAR Recettes	1 070

5.2 Le Calcul du Résultat (premières estimations)

En résumé : Le résultat de clôture au 17/01/2023 peut être estimé à 3 847 k€.

Le besoin de financement de la section d'investissement étant lui-même évalué à -1 148 k€, (résultat cumulé additionné du solde des restes à réaliser 2022). Il sera comblé par le résultat cumulé de fonctionnement qui est de 4 745 k€. Le report du résultat 2022 serait de 3 597k€.

Attention le résultat de clôture englobe les dépenses d'ordre (-407k€) et recettes d'ordre (-39 k€).

Fonctionnement en K€		Investissement EN K€	
Recettes réalisées sur 2022	10 137	Recettes réalisées sur 2022	3 053
Dépenses réalisées sur 2022	8 959	Dépenses réalisées sur 2022	4 382
Résultat de l'exercice 2022 (A)	1 178	Résultat de l'exercice 2022	-1 329
Résultat antérieur reporté	3 567	Résultat antérieur reporté (B)	633
Soit un résultat estimé cumulé de	4 745	Soit un résultat estimé cumulé (A-B) de	-697
Recettes des Restes à réaliser 2022	1 070	Recettes des Restes à réaliser 2022	1 070
Dépenses des Restes à réaliser	1 522	Dépenses des Restes à réaliser	1 522
Résultat des Restes à réaliser	-451	Résultat des Restes à réaliser	-451
		Besoin de Financement K€	-1 148

5.3 La structure des effectifs et la masse salariale

Les dépenses de personnel sont marquées par les dépenses contraintes non prévisibles, par des recrutements parfois difficiles, et par un impact plus réduit de la crise sanitaire.

A la fin de l'exercice 2022, les dépenses de personnel s'établissent autour de 3 082 k€, avec un taux prévisionnel de réalisation égal à 97.50%. Différents évènements imprévisibles ont marqué cette année, certains ayant conduit à des dépenses supplémentaires et d'autres à des dépenses non réalisées.

DES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES LIÉES A DES MESURES REGLEMENTAIRES

Tout d'abord, la **revalorisation de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice servant de base à la rémunération des agents publics** a eu un impact significatif. Pour le second semestre 2022, le coût de cette mesure est estimé à environ 46 k€ (montant incluant les salaires chargés et les indemnités des élus, également concernés). La dernière revalorisation du point remontait au 1^{er} février 2017. Le retour à une inflation élevée a conduit le gouvernement à prendre des mesures de soutien du pouvoir d'achat, dont cette revalorisation à destination des fonctionnaires.

En outre, ce niveau élevé d'inflation a entraîné des hausses significatives du SMIC qui ont amené le gouvernement à **rehausser le traitement minimum de la fonction publique**. Le SMIC a en effet connu trois hausses successives cette année (+0,86% au 1^{er} janvier, +2,65% au 1^{er} mai et +2,03% au 1^{er} août). Au 1^{er} mai, le traitement minimum a ainsi été relevé au niveau du SMIC, avant de le dépasser au 1^{er} juillet avec la revalorisation du point d'indice. Entre ces deux dates, la hausse du SMIC a donc augmenté la rémunération de certains agents le plus souvent concernés de catégorie C entraînant ainsi une dépense supplémentaire.

D'autres évènements ont pour leur part conduit la ville à ne pas réaliser certaines dépenses, comme le manque de recrutement sur les postes vacants.

DES DÉPENSES ATTÉNUÉES AU SECOND SEMESTRE PAR DES VACANCES DE POSTES ET PAR UNE SORTIE PROGRESSIVE DE LA CRISE SANITAIRE

Certains de nos services stratégiques font quant à eux face à des **difficultés de recrutement persistantes**. Si la fonction publique souffre aujourd'hui d'un déficit d'attractivité, certains secteurs peinent particulièrement à trouver des candidats, ce qui aboutit parfois à de longues vacances de postes. C'est le cas pour des métiers à forte technicité comme ceux de l'urbanisme, ou encore des ressources humaines, métiers de la petite enfance...

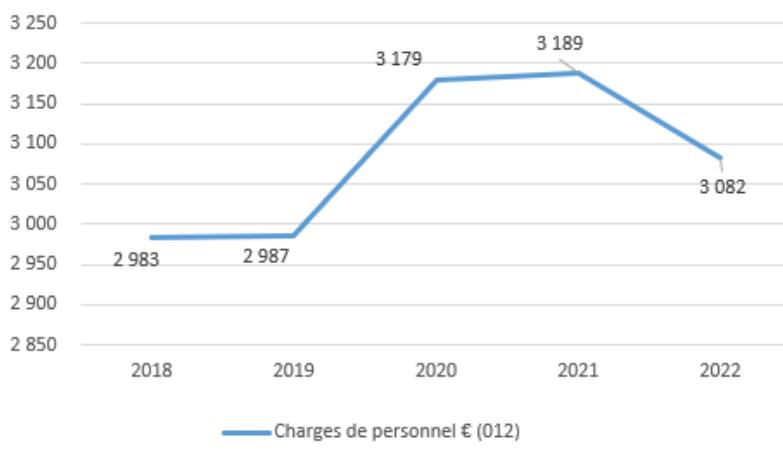
A ces postes non pourvus s'ajoutent **depuis la fin de la crise sanitaire un nombre de départs de la collectivité**. Ainsi, entre les mois de janvier et septembre, une petite dizaine de départs ont eu lieu (retraite, mutation disponibilité, ...) dont quatre concernaient des postes à technicité particulière. De manière globale, ce volume significatif de départs sur l'année participe *in fine* à amoindrir les dépenses de personnel.

Finalement, malgré ces aléas, la prévision de réalisation pour l'année 2022 ne dépasse pas les 97,5% du Budget voté, et avoisine un disponible de 79 k€ environ.

Compte tenu des postes restants à pourvoir et des éventuelles futures augmentations du SMIC, le budget primitif 2023 est proposé à un niveau supérieur (+111 k€ soit +3,5% du BP 2022) pour les raisons développées ci-dessus et ci-après.

Effectifs en ETP VS Charges de personnel	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires	59,09	61,73	63,23	63,51	61,76
Contractuels (permanents et remplaçants)	16,17	18,4	16,68	20,2	33,68
Charges de personnel € (012) en K€	2 983	2 987	3 179	3 189	3 082

Charges de personnel € (012)



Attention les Equivalents Temps Plein (ETP) comprennent à la fois les agents titulaires absents et les contractuels temporaires qui les remplacent en plus des effectifs permanents et présents.

6- Le Budget prévisionnel 2023

Le BP 2023 devra être construit pour répondre :

- A une augmentation sans précédent du coût des fluides et notamment de l'électricité qui devrait croître selon les estimations de l'UGAP de 190% à consommation constante. Des mesures de bouclier tarifaire vont être mis en place par l'Etat qui prendrait en charge à partir de 180 € le mégawatt de consommation, soit 50 % de la hausse constatée, jusqu'à 500 € /MW
- A une augmentation du prix du gaz estimée selon les dernières informations de l'UGAP à +38%
- A l'indexation de nombreux contrats : C3C, People and Baby, Berger-Levrault, CITEOS (Eclairage Public), portant les prestations de service à un niveau de +3 à +4%.
- A la hausse du poste « Fêtes et Cérémonies » qui passerait de 36,5 k€ à 77,5 k€ pour soutenir l'animation de la ville avec en particulier la Co-organisation de la course cycliste Paris/Nice dite la Course au Soleil et du renforcement de l'animation à destination de l'ensemble de la population (vœux à la population, évènements séniors, fêtes du cinéma...)
- A un redéploiement de nos effectifs (Urbanisme, Ressources Humaines, Economie de flux, Services techniques, communication, ...) en vue de répondre aux objectifs fixés par la municipalité.
- L'enveloppe destinée aux associations ne devra pas dépasser 180 k€ hors CCAS.
- A la finalisation de nombreux projets parmi lesquels :
 - ✓ En premier lieu, la conclusion financière du projet de l'ACM inauguré en septembre 2022 ;
 - ✓ L'étalement du pont de la Basse-cour ;
 - ✓ Les travaux du projet SEQUOIA en faveur de la transition écologique et énergétique ;
 - ✓ Les travaux sur les réseaux Eaux Pluviales ;
 - ✓ Les études préalables à la construction du nouveau groupe scolaire Bois du Fay ;
 - ✓ Les études et travaux du parking de l'ACM ;
 - ✓ La poursuite des études de circulation ;

Dans le tableau suivant, il est précisé que les pourcentages d'évolution se font de BP à BP.

Synthèse des principaux indicateurs pour la construction du BP 2023

	Proposition 2023	Commentaires
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Personnel	+ 3,5%	La prévision 2023 devra prévoir le recrutement des postes vacants (Urbanisme x 2) et le redéploiement d'un poste existant (économie de flux déjà créé en 2022), de l'impact d'un fort Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) avec probablement une hausse de l'indice 100, des avancements d'échelons, de grades et de promotion interne à prévoir. Transfert des études surveillées du chapitre 011 vers chapitre 012
Charges à caractère général	tendre vers iso budget	Le total devra tendre à ISO budget par rapport à 2022 A prendre en compte : +30% pour l'énergie, électricité, bulletins municipaux, frais de nettoyage des locaux, + 3 à 4% de contrats de prestations de services, + 100 % fêtes et cérémonies, Transfert des études surveillées du chapitre 011 vers chapitre 012
Charges financières	+5%	250 k€ empruntés en 2022
Atténuations de produits	=	La prévision du FPIC reste prudente à plus de 400 k€
Autres charges de gestion courante	=	L'enveloppe globale destinée aux associations est estimée selon un montant qui ne dépassera pas 180k€.
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Produits des services	+13%	Fréquentation plus importante au niveau des structures scolaires et périscolaires, régies, augmentation des Redevances d'Occupation du Domaine Public
Impôts et taxes	+6%	Augmentation proposée des taux des taxes locales de 2,8%, réévaluation des valeurs locatives de 7,1% prévue par l'Etat au travers de sa Loi de Finances, suppression de la CVAE compensée par des fractions de TVA, Droits de mutation à 440 k€.
Dotations et participations	-4%	DGF estimée à 510 k€ (BP 2023) et produit de la CAF de 313 k € (BP 2023).
Autres produits	-17%	Prévision 2023 en baisse à hauteur de 45 k€ en fonction du réalisé (prévision 2022 BP = 54 k€)
Atténuations de charges	+43%	prévision passant de 127 k€ (BP 2022) à 181 k€ (BP 2023).
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Investissement courant (montant annuel)	1 093 k€	Voir détail tableau ci-dessous
Investissement structurant	1 957 k€	Voir détail tableau ci-dessous
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Subvention d'investissement courant	6%	
Subvention d'investissement structurant	35%	
FCTVA	436 k€	Sur la base du montant des dépenses d'équipements de l'année 2021
Taxe d'aménagement	50 k€	
Autres recettes d'immobilisation	0	
Emprunt consolidé	2 250 k€	Emprunt de la Banque Populaire pour financer par anticipation le projet de réhabilitation du groupe scolaire Bois du Fay

L'Autofinancement est prévu autour de 500k€ à 600 k€ pour 2023 (sera affiné lors de la finalisation du budget). Pour mémoire, il faut savoir que l'autofinancement (amortissements plus différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) entre 2018 et 2021 représentait 362k€ en moyenne.

Fonds de roulement prévisionnel de 3 847 k€ à confirmer lors du vote du CA 2022 à la suite de l'affectation des résultats du prochain compte administratif.

<i>Ventilation synthétique des investissements 2023</i>	
INVESTISSEMENTS COURANTS en k€	1 093
Travaux château : carnet d'entretien	100
Remplacement Kangoo voirie	35
Travaux sur les eaux pluviales	105
Autolaveuse complexe	14
Remplacement centrale incendie du CLC	40
Petit train école maternelle Champmesnil	14
Travaux annuels du voirie	400
Mise aux normes Lampes à VDM	50
Agenda Adap'	15
Installation Paratonnerre	10
Mise en conformité sols Aires de jeux Crèches	15
Travaux TCM	30
Création arrêt de bus (av Picardie)	23
Climatisation Locaux informatiques	16
Mise en place détection incendie local serveur	15
PC enseignantes	9
Sol Maisonnnette HIV	10
Création compteur extérieur (Ateliers)	10
Travaux divers écoles	45
Travaux divers ACM , crèches	34
Divers équipements PM	23
Divers	80
INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS en k€	1 957
Réhabilitation GS Bois du Fay	500
Projet SEQUOIA	280
Voie verte et étude coulée verte	380
Etudes et travaux parking ACM	400
Réalisation de l'étude de circulation et stationnement	225
Agrandissement de l'office Champmesnil	40
Création nouveau cimetière	25
Etalement Pont de la Basse-cour	85
Divers	22
TOTAL en k€	3 050

7- Subventions reçues et à recevoir

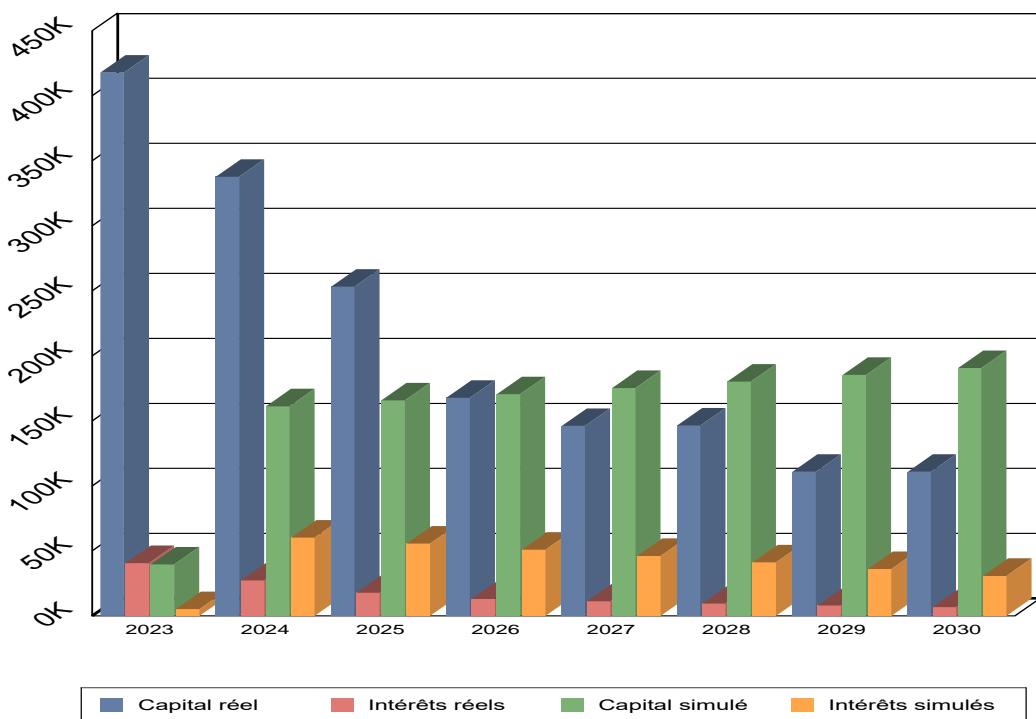
Estimation des subventions perçues ou restant à percevoir en k€ :

	Subvention reçues en 2022	A recevoir en 2023
ACM	849 k€	546 k€
Terrain foot synthétique	400 k€	
RAM/LAEP	33 k€	
Maison Médicale	90 k€	29 k€
Voirie		98 k€
Etudes EP	3 k€	26 k€
FIPD sécurisation des écoles	37 k€	6 k€
Capteurs CO2	5 k€	
Contributions Enedis	40 k€	
Numérisation des écoles		49 k€
Pont Dormant		105 k€
Séquoia		172 k€
Monument aux morts		6 k€
Divers		33 k€
TOTAUX	1 457 k€	1 070 k€

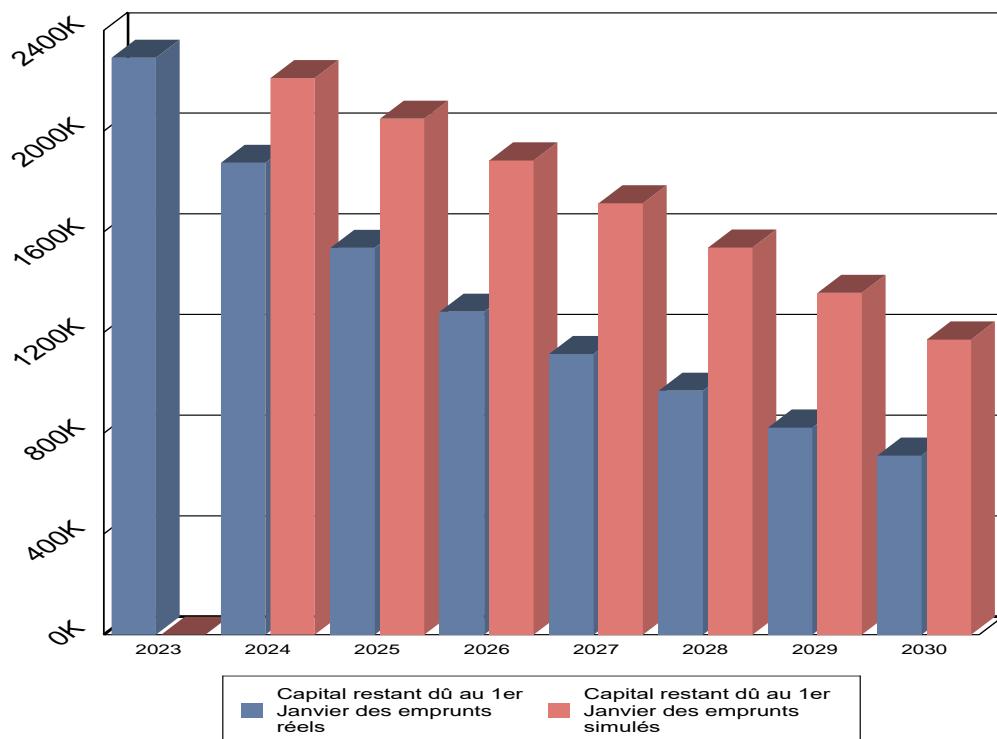
8- La Dette en cours

	Tableau récapitulatif de la dette en cours (y compris emprunt à 2 500 000 de 2022)					
	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	503 312,17 €	45 915,40 €	457 396,77 €	0,00 €	0,00 €	2 291 392,89 €
	dont 44 852,52 simulés	dont 5 250,00 simulés	dont 39 602,52 simulés			
2024	586 343,00 €	87 513,93 €	498 829,07 €	0,00 €	0,00 €	4 083 996,12 €
	dont 221 410,08 simulés	dont 60 208,34 simulés	dont 161 201,74 simulés			dont 2 210 397,48 simulés
2025	492 518,63 €	73 529,93 €	418 988,70 €	0,00 €	0,00 €	3 585 167,05 €
	dont 221 410,08 simulés	dont 55 647,09 simulés	dont 165 762,99 simulés			dont 2 049 195,74 simulés
2026	402 246,59 €	64 102,62 €	338 143,97 €	0,00 €	0,00 €	3 166 178,35 €
	dont 221 410,08 simulés	dont 50 956,76 simulés	dont 170 453,32 simulés			dont 1 883 432,75 simulés
2027	378 681,63 €	57 348,64 €	321 332,99 €	0,00 €	0,00 €	2 828 034,38 €
	dont 221 410,08 simulés	dont 46 133,72 simulés	dont 175 276,36 simulés			dont 1 712 979,43 simulés
2028	377 459,30 €	50 725,19 €	326 734,11 €	0,00 €	0,00 €	2 506 701,39 €
	dont 221 410,08 simulés	dont 41 174,21 simulés	dont 180 235,87 simulés			dont 1 537 703,07 simulés
2029	340 237,28 €	44 068,25 €	296 169,03 €	0,00 €	0,00 €	2 179 967,28 €
	dont 221 410,08 simulés	dont 36 074,37 simulés	dont 185 335,71 simulés			dont 1 357 467,20 simulés
2030	339 014,95 €	37 601,77 €	301 413,18 €	0,00 €	0,00 €	1 883 798,25 €
	dont 221 410,08 simulés	dont 30 830,22 simulés	dont 190 579,86 simulés			dont 1 172 131,49 simulés

Diagramme de remboursement



Capital restant dû



9- Orientations budgétaires 2023-2028 : Evolutions et tendances sur l'avenir

Orientations budgétaires principales à horizon 2028-Scénario prospectif en k€

Equilibre financier en k€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028
Recettes de gestion (hors cessions)	10 137	10 097	9 766	9 887	10 009	10 159	10 310
Dépenses de gestion	8 959	9 695	8 865	8 962	9 068	9 249	9 434
Epargne de gestion	1 178	402	901	925	941	910	876
Epargne Brute (CAF)	1 141	357	814	852	877	853	826
Epargne Nette (CAF nette)	756	-100	376	497	710	707	680
Dépenses d'investissement (hors dette)	3 936	4 572	7 392	7 119	2 100	1 100	1 100
Recettes d'investissement (yc cessions, hors dette)	2 626	2 420	2 587	2 492	735	385	385
Emprunts nouveaux	250	2 250	3 250	1 250			
Solde de clôture reporté	5 959	5 655	5 653	4 474	1 594	939	931
Résultats de clôture au 31/12	5 655	5 653	4 474	1 594	939	931	896
Encours de la dette	2 427	2 291	4 124	6 786	7 533	7 333	7 101
Moyenne par habitant en euros	332	305	544	896	995	931	902
Moyenne strate communale de 5000 à 10 000 hab				1064€/ha au 31/12/21			
Année de désendettement <9ans	2,1	6,4	5,1	8,0	8,6	8,6	8,6

10- Programme pluriannuel d'investissement

Montant en K€	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
DEPENSES INVESTISSEMENTS COURANTS	1 093	1 000	900	900	500	500
Frais d'études	235	150	150	150		
Voiries	454	300	300	300	300	300
Gestion alternative des eaux pluviales	35	15	150	150		
Travaux sur le réseau d'eau pluviale	50	50	100	100	100	100
Divers	319	485	200	200	100	100
DEPENSES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS	1 957	6 392	6 219	1 400	600	400
Création d'un cimetière	25	75	200	200	200	0
Restauration du château et du pont dormant	85	200	0	200	200	200
ACM (Parking)	400	0	0	0	0	0
BDF / BDY (Autorisation de programme)	500	5 737	5 684	1 000	0	0
Transition écologique	662	280	235		200	200
Agrandissement / adaptation équipement sportif, maison des jeunes, maison médicale bis,...	285	100	100	0	0	0
TOTAL Investissements Courants + Investissements Structurants	3 050	7 392	7 119	2 300	1 100	900

11- Annexes diverses

Annexe 1 : Comparaison fiscalité en 2022

	LE MESNIL ST DENIS	CHEVREUSE	Le PERRAY en Y.	EPONES	LES ESSARTS le R.
Population	6 946	5 810	6 839	6 466	6 842
Valeur locative moyenne	7 171	7 493			8 339
Effort fiscal	97,66 %	84 %			82 %
Pot fiscal par hab.	1048.11	1 359,59		1443	1 100,00
D.G.F	492 155	793 303	170436	135000	479 969
I.F.E.R	9 983	23 000		0	0
C.V.A.E	169 461	275 000	0	0	0
T.A.S.C.O.M	2 652	9 000	0	0	0
F.N.G.I.R	- 961 812	- 77 985	0	20 045	0
F.P.I.C	- 174 511*	- 198 718*	-280 000	-78 000	- 242 322
Taux T.H		18,39	13,60	10.90	16,77
Taux T.F.B	31,95	12.31	17,11	17.50	17,00
Taux T.F.N.B	53.74	71.15	50,54	65.04	61,50
Taux C.F.E	19.59	18.61	0	0	0
Taxe Habitation					
Bases Taxées	20 893 220	15 496 000	15 372 000		15 144 000
Taux					
Produit	3 674 408	2 849 714	2 091 000		2 540 000

* Montant à la charge de la commune représentant 1/3 du FPIC

	LE MESNIL ST DENIS	CHEVREUSE	LE PERRAY en Y.	EPONES	LES ESSARTS le R.
Taxe Foncière Bâti					
Bases Taxées	11 867 304	11 357 000	12 091 000	12 630 000	10 995 000
Taux	31,95 %	24,81%	29,61%	29.08%	29,50 %
Produit	3 791 604	2 817 672	3 580 145	3 672 804	3 243 525
Taxe Foncière Non Bâti					
Bases Taxées	54 454	57 000	52 000	48 800	107 000
Taux	53.74 %	71.15 %	52,19%	65.04%	61,50 %
Produit	29 263	41 000	27 000	31 740	66 000
C.F.E					
Bases Taxées	872 682	1 106 000	0	0	0
Taux	19.59 %	18.61 %	0	0	0
Produit	170 958	207 000	0	0	0
T.E.O.M	Transféré à la CCHVC	Transféré à la CCHVC	Transféré à la CART	Transféré à GPSEO	Transféré à la CART

Annexe 2 : Ratios communaux en 2022

En k€

		Commune Le Mesnil Saint Denis	moyennes nationales de la state
Ratio 1	D.R.F/Population dépenses réelles de fonct.	1307,43	918
Ratio 2	Produits des impôts/Population	963,72	526
Ratio 3	Recettes Réelles de fonct./Population	1379,73	1023
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut/Population	1095,54	288
Ratio 5	Encours de dette au 31.12.21/Population	352	821
Ratio 6	D.G.F/Population	98,03	154

En %

Ratio 7	Frais de personnel/Dépenses réelles fonct.	35,08	57,05
Ratio 9	D.R.F+rembrst capital/R.R.F	98,83	89,03
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut/R.R. fonct.	79,40	25,6
Ratio 11	Encours de dette au 31.12/R.R. fonct.	25,51	73